



SOMMAIRE

- 1- Édito
 - Laïcité à l'école
- 2- Radicalisation de la société israélienne
 - Courts métrages proposés par le MRAP
- 3- Édouard Zemmour et Éric Dumont
 - Mobilisation à Saint-Nazaire contre les mises à la rue...
- 4- Assemblée générale annuelle du comité de Nantes
 - ◆ Le racisme et ses formes actuelles
 - ◆ Exposition "Images et colonies en France"
- 5- Laïcité. Appel du 9 décembre 2019
 - Une politique d'expulsions de plus en plus répressive
- 6- Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- "Humains sans Frontières"
 - Bulletin d'adhésion, Contacts



Laïcité à l'école

Le Conseil d'État a rappelé le 19 décembre que les participants ponctuels à des activités au sein d'un établissement scolaire public (dont les mères d'élèves), ne sont ni des élèves, ni des agents du service public qui eux sont effectivement soumis à une stricte neutralité. Ils ont donc le droit de porter un signe religieux, à condition bien sûr qu'ils n'adoptent pas de comportement prosélyte. La Constitution de 1958 et la Charte européenne des droits de l'homme interdisent toute restriction disproportionnée du droit de chacun à l'expression de sa liberté religieuse dans l'espace public.

À la fin du XIX^{ème} siècle, scientifiques et spécialistes des religions avaient établi que fanatisme, fatalisme ou paresse étaient les principaux traits de caractère des musulmans. Cette "islamophobie savante" permettait de justifier les traitements discriminatoires et les répressions féroces des mouvements de résistance au Maroc, en Algérie ou en Tunisie. Les musulmans étant supposés soumis aux volontés divines, ils étaient donc incapables de progresser et de mettre en valeur leurs territoires. La colonisation était donc légitime.

L'islamophobie contemporaine ressemble à celle du passé : au mot "musulman" est très souvent accolé un adjectif : fanatique ou modéré, archaïque ou moderne.

L'appartenance religieuse est jugée prédominante pour comprendre l'action des musulmans : violence, barbarie, duplicité resteraient des caractéristiques intrinsèques et immuables.

Le fantasme de l'islamisation de l'Europe et le mythe du "Grand Remplacement" font leur apparition. Avec la complicité de médias, des polémistes répandent leurs théories complotistes. Ces menaces imaginaires confortent l'islamophobie ambiante. Une "laïcité revisitée" est devenue un nouveau prétexte pour stigmatiser islam et musulmans. Elle donne à celles et ceux qui l'utilisent un gage de sérieux, même si cette "laïcité" a très peu en commun avec la loi de 1905.

Cette loi est une loi de liberté : elle garantit à toutes et tous, quelles que soient ses convictions, la liberté de conscience, de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune. Le port des signes religieux dans l'espace public est donc autorisé.

La séparation des Eglises et de l'Etat a pour conséquence la neutralité de l'Etat. Cette neutralité ne s'applique qu'aux agents du service public et non à ses usagers.

Mais, une "nouvelle laïcité" voudrait que l'espace public devienne, comme dans le service public, un lieu "neutre" avec l'interdiction du port de signes religieux, la religion serait ainsi cantonnée à l'espace privé. C'est bien sûr la religion musulmane qui est visée par les promoteurs de cette "néo-laïcité". Les femmes portant le foulard sont alors exclues de pans entiers du marché du travail. Il est même arrivé qu'elles soient interdites des plages (espace public) lorsque leurs tenues n'étaient pas jugées conformes à ce que la "laïcité revisitée" autorisait.

La neutralité de l'Etat bascule alors dans la neutralité de toute la société. Il s'agit, comme le dit Jean Baubérot, d'une "laïcité falsifiée". Elle impose à toutes et tous une relecture liberticide de la loi de 1905 ne correspondant ni à sa lettre, ni à son esprit. Cette obsession de l'islam, instrumentalisée par une "laïcité revisitée" et ces théories conspirationnistes conduisent à une représentation stéréotypée des musulmans, supposés pratiquer tous de la même façon leur religion. Une frontière est construite entre "Eux" et "Nous". L'appartenance religieuse est ainsi racialisée. Le racisme anti-musulmans en découle.



Françoise MAÏHE

Le 26 novembre, à l'invitation du MRAP-région nazairienne et avec le soutien du Comité solidarité-Palestine de la région nazairienne (CSPRN), Dominique Vidal a animé un débat sur la droitisation de la société israélienne (voir le Pont Transcouleur n° 111).

Les résultats des élections législatives du 17 septembre 2019 ont confirmé cette droitisation.

En juillet 2019, une loi fondamentale (à valeur constitutionnelle) définit Israël comme État-nation du peuple juif. Le mot "démocratie" a disparu. L'arabe n'est plus langue d'État. La colonisation est reconnue comme une valeur nationale. C'est une loi d'apartheid ! L'absence de précision sur les frontières d'Israël laisse la possibilité d'annexer le reste de la Palestine. Le nombre de colons est aujourd'hui supérieur à 750 000 dont 230 000 à Jérusalem-Est.

Malgré la croissance économique et le peu de chômage, Israël est le pays de l'OCDE au plus fort taux d'inégalités. Elles frappent surtout les Arabes, les Palestiniens israéliens et les Juifs orientaux alors que le pays est dirigé par des Juifs occidentaux. Ces Juifs orientaux souvent issus de l'ex-URSS votent à droite par anticommunisme mais aussi, utilisés comme main d'œuvre bon marché, maltraités et humiliés, ils font payer aux travaillistes leur décennie de pouvoir où ils n'ont rien fait pour eux.

Cependant une partie des électeurs trouve que Benyamin Netanyahu va trop loin. Certains ne supportent plus les contraintes imposées par les ultra-orthodoxes occupés à obtenir de l'argent pour leurs écoles religieuses mais sans aucune vision d'État. La gauche sioniste (en baisse constante depuis les années 60) ne propose aucune alternative sur le conflit et l'économie. Le parti blanc-bleu (centriste israélien) a un programme flou ; Benny Gantz, son leader, s'est même réjoui d'avoir

ramené une partie de Gaza à l'âge de pierre !

La droitisation de la société est la conséquence de l'état de guerre permanent avec des montées du nationalisme et du racisme. L'insécurité due à la guerre alimente les discours affirmant qu'il n'y a pas d'alternative à la guerre.

Ici, la campagne "Boycott-Désinvestissement-Sanctions" (BDS) demeure l'instrument de solidarité le plus efficace pour s'opposer à cette radicalisation de la société israélienne et dénoncer la résolution Maillard. Cette résolution qui assimile la critique de la politique israélienne à de l'antisémitisme a été votée par l'Assemblée Nationale.



Catherine Le Mauff



Augustin Grosdoy

Courts métrages proposés par le MRAP

Les comités de Nantes et Saint-Nazaire disposent de 3 petits films (6 à 9 minutes chacun), réalisés par le MRAP national et financés avec le soutien de la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme), l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT

Ces films dénoncent le racisme et les discriminations et permettent d'engager le débat avec des scolaires (fin collège et lycée) ou un public adulte.

"Une femme candidate dans une entreprise de BTP !?" : une jeune femme postule à un CDI, après une période de CDD pendant laquelle elle a fait la preuve de ses compétences et de sa détermination. Mais elle est femme et arabe !



"Le football chez les jeunes, un loisir et un rêve !?" : un club recrute de jeunes joueurs pour son centre de formation. Quels critères sont déterminants ?

"Le relais-colis et ses clients" : le barman responsable de la distribution des colis refuse de remettre le sien à une dame sous prétexte qu'elle porte un foulard. C'est l'occasion de rappeler la loi et d'ouvrir le débat.

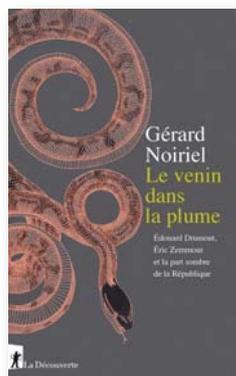


Les militant-e-s du MRAP sont à la disposition des enseignants ou de toute structure qui voudraient organiser un débat sur ces sujets.

Contacts : mrappnantes@hotmail.com
mrapp-saint-nazaire@orange.fr



Françoise Thoumas



Dans "Le venin dans la plume"², Gérard Noiriel souligne la continuité du discours raciste, des diatribes haineuses d'Édouard Drumont contre les Juifs à la fin du XIX^{ème} siècle à celles d'Éric Zemmour contre les musulmans en ce début de XXI^{ème} siècle.



Gérard NOIRIEL

Malgré les différences de contextes politiques, sociaux et médiatiques il constate que l'antisémitisme de Drumont et l'islamophobie de Zemmour sont engendrés par le même type de discours.

Les contextes sociaux ne sont pas sans rapport : la "dépression" des années 1880 et la "crise" de 2007. La loi de 1881 sur la liberté de la presse a favorisé la propagation des discours de Drumont : les méthodes journalistiques à base de "faits divers", les contraintes financières amènent à privilégier les scandales pour vendre les journaux. Pour E. Zemmour, l'apparition des "chaînes d'information en continu" dans un contexte de concurrence exacerbée amène à

privilégier les clashes et le scandale, ce dont il sait largement profiter. "Mettre du venin dans la plume peut rapporter beaucoup d'argent".

E. Drumont multipliait les attaques "ad hominem", dénonçait les "youtres", affirmait "le Juif, voilà l'ennemi". E. Zemmour, en écho, dénonce l'islam, les "idiots utiles" de l'antiracisme, les "islamo-gauchistes"... Les deux polémistes sont habiles à "retourner le stigmate" et à se présenter comme victimes. Après avoir déconstruit leur prétention à se présenter comme des historiens, G. Noiriel insiste sur leur conception "identitaire" de la France, cette "grammaire" qui repose sur un clivage fondamental entre le "nous Français – victimes" et le "eux étrangers – agresseurs". Cependant, il estime que le terme "racisme" n'est pas le plus approprié et qu'on a affaire à deux formes de nationalisme, l'une antisémite et l'autre islamophobe.

Enfin, il s'interroge sur la meilleure manière de combattre "la logorrhée zemmourienne" puisque le débat raisonné est "au mieux" inefficace, "au pire" contre-productif. Il ne sert à rien de polémiquer avec E. Zemmour. Il faut dénoncer la "grammaire". Et privilégier "le critère social plutôt que les critères d'origine, de la race ou de la religion".

Le travail d'historien de Gérard Noiriel nous est indispensable.

Augustin Grosdoy

¹ Ce titre est détourné d'une critique de Laurent Joffrin dans Libération du 16 octobre 2018

² « Le venin dans la plume, Edouard Drumont, Eric Zemmour et la part sombre de la République », La Découverte, septembre 2019.

Mobilisation à Saint-Nazaire contre les mises à la rue et expulsions brutales des personnes déboutées d'asile



Novembre et décembre 2019 ont vu à Saint-Nazaire des mobilisations pour que les pouvoirs publics ne mettent pas à la rue des familles entières dont les parents sont déboutés d'asile. Quand des personnes reçoivent des refus définitifs d'asile, une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) est délivrée aussitôt par la préfecture, ainsi qu'un avis de quitter leur logement CADA (Centre d'accueil des Demandeurs d'Asile).

Et comme elles n'ont pas d'autre lieu où habiter et se maintiennent dans le logement, la préfecture fait agir le Tribunal Administratif qui peut l'autoriser à l'expulsion du logement, au besoin avec la police.

Après un long travail d'information publique fait par les Collectifs de Soutien aux Personnes Sans Papiers et Unie.e.s Contre une Immigration Jetable (UCIJ), une lettre ouverte envoyée à la préfecture, deux manifestations les 6 novembre et 11 décembre ont rassemblé 150 à 200 personnes demandant la fin de ces procédures inacceptables et à défaut de réponse de l'État, à la mairie de pourvoir à la mise à l'abri de ces familles.

Toujours sans réponse ni du préfet ni du maire, le Collectif "Unie.e.s Contre une Immigration Jetable (UCIJ)" a proposé un vœu au Conseil municipal du 20 décembre.

Mais le maire a refusé de le soumettre au vote.

La presse locale a toujours accompagné nos actions et a fait largement écho des tensions apparues lors de ce conseil municipal.

Depuis le 26 décembre et à ce jour, aucune expulsion de personne déboutée d'asile n'a été constatée à Saint-Nazaire.

La menace est toujours présente, faisant vivre dans l'angoisse des familles entières.

En France, en 2018, plus de 20 000 personnes ont été expulsées vers des pays où leur vie est menacée, tels l'Afghanistan, le Soudan...

Faite à ces situations inhumaines portées par des lois, il nous reste à défendre ce qui est légitime, quitte à s'opposer à ce qui reste malheureusement légal.



Marie Elisabeth ALLAIRE

Elle s'est tenue le 11 janvier 2020.

Dans une ambiance chaleureuse, après le bilan de l'année 2019, nous avons présenté nos projets pour l'année 2020.

Nous sommes sollicités pour des interventions en milieu scolaire dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations.

Au Lycée Professionnel Branly de La Roche sur Yon, des militant.e.s du MRAP animeront, dans 6 classes, des débats à partir des 3 courts métrages réalisés par le MRAP national.

Le Lycée Jean Perrin de Rezé nous sollicite pour participer à une journée de réflexion sur ces mêmes thèmes.

Des petits groupes de lycéen.ne.s ou étudiant.e.s ont choisi de travailler sur les discriminations dans le cadre de leur cursus scolaire et ont demandé notre aide.

Toujours dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme :

- ◆ Conférence-débat le 19 mars 2020 en partenariat avec l'AFPS :
"Le racisme et ses formes actuelles. Comment lutter contre le racisme".
- ◆ Exposition "Images et colonies en France" : pour une mémoire partagée

Le racisme et ses formes actuelles. Comment lutter contre le racisme ?

Dans le cadre des Semaines d'Education contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations, l'association France Palestine Solidarité (AFPS 44) et le comité local de Nantes du MRAP organisent une conférence-débat :

le jeudi 19 mars 2019 de 19h30 à 22 h
à l'amphithéâtre de la médiathèque Jacques Demy (Nantes)
Tram 1 arrêt Médiathèque.

Le racisme peut tuer, en France ou ailleurs. S'interroger sur ses différentes formes, sur ses racines, est une nécessité. Le combattre - avec des moyens réfléchis - est une exigence d'humanité. Utiliser des termes exacts est essentiel pour ne pas se tromper d'adversaires.



Avec Dominique Natanson, professeur d'histoire, ancien président du MRAP de l'Aisne, militant de la mémoire du génocide nazi, membre de l'Union Juive Française pour la Paix (UFJP), organisation juive laïque qui lutte contre le racisme et pour une paix juste au Proche-Orient, coordonnateur de l'ouvrage "Une parole juive contre le racisme" (2016).

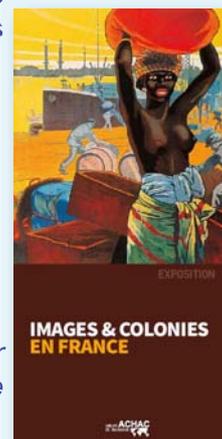
Exposition "Images et colonies en France" : pour une mémoire partagée

L'exposition d'ACHAC* "Images et colonies en France" montre comment les images liées au colonialisme ont imprégné nos représentations d'aujourd'hui et laissé des traces dans notre inconscient collectif.

Grâce à nos amis du MRAP de Lunel Petite Camargue, cette exposition sera présentée en 2020 :

- du 14 au 21 mars au Carré des Services de Saint Herblain,
- du 23 au 31 mars au centre social des Bourderies à Nantes,
- du 1er avril au 10 avril au Fonds documentaire Tissé Métisse (ex-CID), bâtiment des chantiers à Nantes.

*Le Groupe de recherche ACHAC est un collectif composé de chercheurs qui travaille sur les représentations, les discours et les imaginaires coloniaux et post-coloniaux, ainsi que sur les flux migratoires extra-européens.



Texte de la Ligue des droits de l'Homme, de la Ligue de l'enseignement et de la Libre pensée



Notre inquiétude est grande. Depuis maintenant de trop nombreuses années, la laïcité est l'objet de remises en cause qui en faussent le sens et la portée. Ses plus anciens adversaires l'utilisent pour exclure une partie d'entre nous et en font l'étendard de leur haine raciste tandis que certains en contestent les fondements et veulent enfermer chacun dans des identités figées. D'autres enfin, y voient l'occasion de mettre en avant le fantasme d'une société amputée de toute diversité.

Aujourd'hui, ces discours et ces actes émanent d'acteurs politiques, associatifs et religieux, de penseurs célébrés, de femmes et d'hommes de tous horizons. Comme si l'urgence était à la multiplication de ces atteintes intolérables au contrat social !

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : adversaires et faux amis de la laïcité s'acharnent à saper ce que la République a mis plus de deux siècles à construire. Il est urgent d'y mettre un terme. La laïcité est un principe issu des valeurs fondatrices de notre contrat politique commun. La liberté, d'abord, car elle garantit à chacun une liberté de conscience absolue, de pratiquer, y compris publiquement, le culte de son choix ou d'en changer, comme le droit de n'en pratiquer aucun et de contester les dogmes et leurs pratiques. L'égalité, car, en assurant la séparation des cultes et de l'État et la stricte neutralité de celui-ci vis-à-vis de ceux-là, elle implique de respecter les droits et libertés de toutes et tous sans discriminations.

La fraternité, car elle s'ancre dans l'universelle humanité qui précède en chacun de nous la diversité de nos appartenances. Malgré les obstacles qu'ils ont rencontrés et qu'ils rencontrent encore, ces principes sont inséparables d'une société ouverte à l'Autre et respectueuse des choix de chacune et chacun. Les remettre en cause, au nom du soupçon, de l'amalgame ou de la haine de telle ou telle religion, en désignant celui ou celle qui serait l'ennemi de la République et de nos libertés, ne fera qu'alimenter la division, le ressentiment et la violence.

C'est pourquoi, nous réaffirmons notre attachement à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905 et à sa conséquence, la neutralité de l'État et des services publics. Nous en avons plus que jamais besoin pour affronter, ensemble, les défis posés aujourd'hui par l'urgence sociale, l'urgence environnementale, l'urgence démocratique

C'est pourquoi nous condamnons les actes et les propos qui feraient de la laïcité une arme d'exclusion ou de discriminations ou l'alibi d'une assignation à résidence, comme ceux qui justifieraient la prééminence d'un dogme sur les lois de la République. C'est enfin pourquoi nous nous engageons à respecter et faire respecter ces principes et que nous appelons les pouvoirs publics à s'engager dans la même voie et à être irréprochables en la matière.

Avec le soutien de plus de 50 syndicats, partis et associations dont le MRAP

Une politique d'expulsions de plus en plus répressive

En 2019, selon le ministère de l'Intérieur, 132 614 demandes d'asile ont été déposées à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (+7,3 %). 36 512 protections au titre de l'asile ont été accordées, soit un taux de protection de 38,2 %. 31 404 exilés ont quitté le territoire (+3,7 %). 18 906 ont été "éloignés" de force (+20,6 %).

Mais les données du Ministère de l'Intérieur occultent les expulsions depuis la Guyane, la Guadeloupe ou encore Mayotte. À Mayotte, 27 000 expulsions ont été exécutées avec des violations massives des droits (parents d'enfants français renvoyés de force aux Comores, familles séparées, des milliers d'enfants enfermés et expulsés illégalement).

Les expulsions vers des pays comme l'Afghanistan, le Soudan, l'Iran, l'Irak et même l'Érythrée se sont multipliées.

163 ressortissants afghans ont été menacés d'expulsion. Pour la première fois, une jeune femme seule de 19 ans a failli être expulsée vers Kaboul.

La Cimade constate à partir des chiffres rassemblés, en particulier dans les 7 centres de rétention administrative (CRA) où elle intervient, le caractère violent et répressif de la politique menée par le gouvernement. Pour expulser, les pouvoirs publics assignent de plus en plus de personnes à résidence, restreignant leur liberté d'aller et venir et les enferment souvent en CRA. Les plus réticentes sont souvent expédiées en prison.

En 2019, le nombre de personnes enfermées dans les CRA a augmenté de 37 % par rapport à 2016. 135 enfants ont ainsi été enfermés (86 en 2018). Les tensions et les violences y sont très fortes. Trois personnes sont décédées en rétention, ce qui est inédit.

La Cimade avec 21 organisations dont le MRAP exige du gouvernement de

- ◆ Faire cesser cette politique du tout enfermement qui conduit à la maltraitance ;
- ◆ Proscrire tout enfermement d'enfants ;
- ◆ Assurer la protection des personnes les plus vulnérables ;
- ◆ Mettre un terme aux pratiques illégales.

Chacun peut signer la lettre à M. Castaner sur la situation dans les centres de rétention sur lacimade.org



Photo Yann Castanier / Hans Lucas

Des milliers d'enfants à la rue ou dans des hébergements précaires

À Paris, chaque soir, 700 enfants en famille sollicitent le 115 sans succès et vivent à la rue ou dans des habitats précaires. En Seine-Saint-Denis, chaque jour, ils sont plus de 5000 à l'hôtel (la moitié ont moins de 3 ans). En Île-de-France ils sont 20 000. A Marseille, des centaines de mineur·e·s non accompagné·e·s n'ont d'autre solution que les squats. Le Collectif des morts de la rue a recensé le décès de 8 mineur·e·s en 2019.

Cette situation indigne perdure alors que la France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Graves violations des droits humains en Tunisie

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES) dénonce les graves violations des droits des demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s présent·e·s dans toute la Tunisie.

Il s'alarme en particulier de la surpopulation des centres d'hébergement dans le Sud tunisien et l'insuffisance des programmes de mise à l'abri. Des mineurs et des familles avec enfants en bas âge sont contraints de dormir dans la rue. Les « bons alimentaires » sont insuffisants notamment pour les mères isolées et les familles. L'accès aux soins est difficile et la prise en charge défaillante. Un nombre important de mineurs vivent actuellement dehors, sans encadrement, ni accès aux soins et à l'éducation. Certain·e·s ont subi des agressions alors qu'ils dormaient dans la rue. On se croirait en France !!

Le forum rappelle l'obligation de protection impérative des mineurs étrangers, en tant qu'enfants, et ce quel que soit leur statut administratif, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant que la Tunisie a ratifiée en 1991.

Il considère qu'une partie importante des problèmes auxquels font face les personnes migrantes en Tunisie est le résultat direct des politiques d'externalisation de l'Union européenne et de la complicité de l'État tunisien, des agences onusiennes et de certaines ONG locales.

L'Anafé et "Tous migrants" distingués

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a décerné le Prix des droits de l'homme de la République française "Liberté, Égalité, Fraternité" à l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) pour ses actions opérationnelles en soutien aux étrangers maintenus en zones d'attente et aux frontières et pour son travail de sensibilisation et de plaidoyer, et à l'association "Tous migrants" pour le secours qu'elle porte aux personnes en danger dans la région alpine "et ses actions de sensibilisation, notamment dans le Briançonnais.

Les prix ont été remis le 10 décembre par Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux et ministre de la Justice, et Madame Soraya Amrani-Mekki, vice-présidente de la CNCDH. La main de Madame Belloubet semble ne pas avoir tremblé de représenter un gouvernement qui ne cesse de durcir ses politiques migratoires, de poursuivre les migrants et leurs enfants et qui cherche à criminaliser l'action des "délinquants solidaires".



"Une fusillade entre Roms et gens du voyage près de Nantes"

Ce titre de la presse locale laisserait imaginer une bataille rangée entre les habitants d'un bidonville et ceux d'un terrain pour Gens du Voyage. Il s'agissait en fait d'un conflit familial qui a tristement dégénéré.

En le "communautarisant" à tort, le journal entretient préjugés et racisme.

Un autre article fin décembre : "Deux hommes interpellés dans un camp de Roms pour vol de carburant". Un vol est toujours déplorable mais cela devait-il faire les gros titres au risque de stigmatiser une population ? Entre les deux fêtes, la matière journalistique devait manquer !

Migrants en Méditerranée

En 2019, selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), 110 669 migrants et réfugiés ont rallié l'Europe après avoir traversé la mer (dix fois moins qu'en 2015). La Grèce a accueilli 62 445 exilés (32 742 en 2018), Malte 3 405 (1 445 en 2018), Chypre 7 647 (4 307 en 2018).

La "route" de la Méditerranée centrale "reste le corridor le plus meurtrier" selon l'OIM : 1 283 décès connus en Méditerranée en 2019 et près de 2 300 en 2018.



Photo Philippe HUGUEN / AFP

La Maire de Calais incompetente !

Le tribunal administratif de Lille a annulé, le 16 décembre, trois arrêtés pris en mars 2017 par la maire de Calais qui voulait ainsi empêcher les distributions de nourriture aux exilé·es. Il a jugé que la maire "était incompetente pour prendre ces arrêtés". Cette décision devrait mettre un coup d'arrêt à ces pratiques de harcèlement des migrant·e·s.

Pas de bateaux pour la Libye

La France renonce à la livraison de six bateaux aux garde-côtes libyens. Cette livraison aurait renforcé la complicité de la France dans les crimes commis sur les personnes migrantes et réfugiées piégées dans l'enfer libyen. Tant que ces dernières seront retenues en Libye, la France et les autres pays européens doivent renoncer à toute forme de collaboration ayant pour conséquence de les maintenir ou de les refouler en Libye.

La situation en Palestine

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, près de 200 organisations du monde entier demandent à la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir une enquête sur la situation en Palestine. Depuis janvier 2015, la CPI mène une enquête préliminaire sur la "situation en Palestine", axée sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis dans les Territoires palestiniens occupés. Mais, après cinq ans, toujours pas de conclusions alors que la colonisation israélienne s'accompagne d'une violation systémique des droits humains. L'occupation israélienne continue de tuer. L'impunité continue...

Des intellectuels africains s'expriment sur la réforme du franc CFA

La réforme du franc CFA a été annoncée le 21 décembre 2019 par Emmanuel Macron et son allié ivoirien Alassane Ouattara. Cette monnaie coloniale créée en 1945 circule encore dans quatorze pays africains. Mais la réforme maintient les liens de subordination monétaire. Une cinquantaine d'intellectuels demandent l'ouverture d'un réel débat en rappelant que "la question de la monnaie est fondamentalement politique et que la réponse ne peut être principalement technique".

Pour une citoyenneté de résidence

Avec le collectif "J'y suis j'y vote", le MRAP ne peut accepter qu'une partie de nos concitoyens, parce qu'ils sont étrangers, n'aient pas la possibilité de participer aux élections communales. La citoyenneté est aussi liée à la résidence, elle est une manière de vivre ensemble sur un même territoire. Dans les villes et les quartiers, les habitants, quelle que soit leur nationalité, sont soumis aux mêmes règles et doivent toutes et tous pouvoir participer à la vie commune.

Mobilisations sociales à Haïti

Depuis plus d'un an, de puissantes mobilisations sociales contre la vie chère et la corruption au plus haut niveau de l'État secouent Haïti. Le peuple réclame la démission du président, accusé d'avoir détourné des fonds de l'accord pétrolier avec le Venezuela.

A Haïti, pays parmi les plus pauvres du monde, 70 % de la population survit avec moins de deux dollars par jour, 30 % se trouve dans une situation d'extrême pauvreté alors que 4 % se partagent les richesses du pays.

La première république noire de l'Histoire (en 1804) a été ruinée par l'obligation de "dédommager" les propriétaires esclavagistes, une somme extravagante qu'elle a payée jusqu'en 1947. Haïti est minée par la violence d'un cycle incessant de répressions et de révoltes contre des dirigeants incapables et corrompus. À cela s'ajoutent les nombreuses catastrophes naturelles.



Photo: Christian KOBER

Contre la "résolution Maillard"

39 ONG dont le MRAP avaient demandé le retrait de la "résolution Maillard". Cette résolution finalement votée le 3 décembre 2019 par l'Assemblée Nationale vise à transformer la lutte contre l'antisémitisme en un sujet polémique au lieu de remettre le combat contre l'antisémitisme au cœur des mobilisations contre le racisme sous toutes ses formes.

Ces ONG, inquiètes de la montée de l'antisémitisme en France, estiment que le combat contre toutes les formes de racisme doit être mené fermement, réaffirmant le droit de critiquer la politique de tout État, dont l'État israélien quand il commet des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elles s'inquiètent de l'assimilation entre antisémitisme et antisémitisme induite par la résolution.

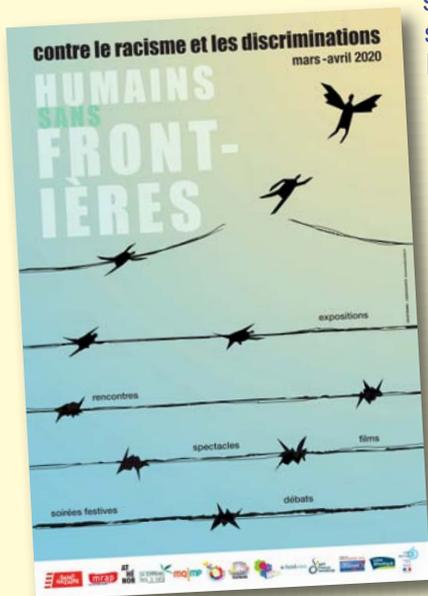
Longue vie à l'arbitraire

Le Conseil Constitutionnel a déclaré le 6 décembre les articles L.213-2 et L.221-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile conformes à la Constitution. Par cette décision, il a fait des zones d'attente les seuls lieux où la contrainte et la privation de liberté peuvent s'exercer sans la présence d'un avocat. Preuve supplémentaire du régime dérogatoire pour les personnes étrangères aux frontières !

Mort d'un jeune ivoirien

Laurent-Bathélémy Ani Guibahi, un jeune de 14 ans, lycéen dans un quartier populaire d'Abidjan, rêvait de la France. Il a été découvert mort à Paris le 8 janvier 2020 dans le train d'atterrissage de l'avion qui venait de Côte d'Ivoire. Si quelques médias ont su évoquer avec émotion la triste destinée de cet enfant africain, la plupart ont préféré traiter abondamment de l'évasion spectaculaire en jet privé, du Japon vers le Liban, d'un homme d'affaires multimillionnaire. Il faut sans doute éviter tout rapprochement hasardeux entre ces deux "faits d'hiver" mais... les êtres humains naissent-ils vraiment tous égaux en dignité et en droit ?

C'est sur ce thème que le Collectif nazairien* lance ses “Semaines 2020 contre le racisme et les discriminations”. Le Théâtre Athénor, très actif, organise lectures, échanges, spectacles, rencontres théâtrales en direction aussi bien des scolaires que de tout public. Toutes les Maisons de Quartier nazairiennes participent en accueillant des spectacles, en organisant des ateliers d'écriture, d'arts visuels, de cuisine ou la soirée de clôture qui sera bien entendu festive. Le MRAP et la Ligue de l'Enseignement proposeront une formation-sensibilisation autour des discriminations.



Il y aura des courts métrages à La Turballe et un atelier “cuisine et partage” à Piriac.

Le programme complet sera bientôt disponible sur le site du MRAP-région nazairienne.

Françoise Mahé

* : MRAP, Athénor, la Compagnie des 3 Thés, Maisons de Quartier d'Avalix, de La Bouletterie, de Kerlédé, de L'Immaculée-Beauregard et de Méan-Penhoët, Escalado, Ligue de l'Enseignement, Ecole de la 2^{ème} Chance et le Razay, avec le soutien financier de la Ville et du Département.

Pour adhérer au MRAP, vous pouvez vous adresser :

- * à un adhérent du MRAP,
- * à l'un des comités locaux ci-contre,
- * ou retourner le bulletin au siège national du MRAP

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :



Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./fax/répondeur : 02 40 58 08 09

Permanences : à la Manufacture des Tabacs,
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.
le lundi de 17h30 à 20h30
courriel : mrapnantes@hotmail.com

St-NAZAIRE

Point de rencontre tous les 2^e lundis du mois à 20h
Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun,
44600 St-Nazaire
tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr
site web : <http://mrap-saintnazaire.org>
<https://www.facebook.com/mrap.saintnazaire>

site web national : <http://www.mrap.fr>



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98
www.mrap.fr - accueil@mrap.fr

Bulletin d'adhésion 2020

Nom : Comité de

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :/...../.....

Profession :

Domicile : Portable :

Courriel :@.....

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

| Revenus Mensuels | Adhésion simple |
|----------------------|--------------------------------|
| < 700 € | <input type="checkbox"/> 20 € |
| entre 700 et 1200 € | <input type="checkbox"/> 40 € |
| entre 1200 et 1700 € | <input type="checkbox"/> 60 € |
| entre 1700 et 2200 € | <input type="checkbox"/> 80 € |
| entre 2200 et 3000 € | <input type="checkbox"/> 108 € |
| entre 3000 et 3500 € | <input type="checkbox"/> 128 € |

Adhésion de soutien :€

Prélèvement

Si vous optez pour le prélèvement automatiquement, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe, accompagnée de votre IBAN et les retourner à : MRAP

43 boulevard de Magenta - 7510 Paris

Déduction fiscale

Vous recevrez un reçu pou déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66 % de votre cotisation et/ou de votre don.

Je m'abonne à Différences la revue du MRAP 24 €

J'adhère pour la première fois
 Je renouvelle mon adhésion

Vie du mouvement

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit.e sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

- Racisme, discrimination, xénophobie
- International
- Education
- Migrations
- Extrême droite
- Roms, Tsiganes et Gens du voyage

Rendez-vous sur le site du MRAP : www.mrap.fr

Date : Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles : Vous acceptez que le MRAP enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous et vous informer. Le MRAP s'engage, pour protéger la confidentialité de vos données, à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données sont régis conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet : www.mrap.fr